

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion du sixième Forum Récréotourisme suivant le XXVIII<sup>e</sup> Congrès [28-FR-06], tenue le 20 mars 2019, à compter de 9 h, à la salle Solidarité du siège social du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec sis au 5100, boulevard des Gradins, à Québec, sous la présidence du confrère Frédérick Dagenais, président régional de la Région 04 Centre-du-Québec – Estrie – Mauricie.

---

## ORDRE DU JOUR

### AUX FINS DE DÉCISION :

1. Accréditation des personnes titulaires d'une délégation officielle
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Forum Récréotourisme du 22 novembre 2018 [28-FR-05]

### AUX FINS D'INFORMATION :

4. Place aux délégations de l'ensemble des accréditations
  5. Assurances collectives
  6. Jurisprudence
  7. Début de saison
  8. Salaire minimum
  9. Évaluation de la journée et prochain Forum
  10. Divers
- 

## OUVERTURE DU FORUM

Le confrère FRÉDÉRIK DAGENAIS, président d'assemblée, annonce l'atteinte du quorum et souhaite la bienvenue aux délégations présentes.

Le confrère DAGENAIS enchaîne avec la présentation des personnes en soutien au Forum, soit le confrère CARL OUELLET, secrétaire général et responsable du Forum Récréotourisme, le confrère MICHEL GIRARD, président régional de la Région 05 Laurentides — Lanaudière — Outaouais et la consœur BRIGITTE CLAVEAU, présidente régionale de la Région 07 Saguenay Lac-Saint-Jean.

Le confrère CARL OUELLET, secrétaire général, souhaite la bienvenue aux délégations présentes et annonce le déroulement de la journée.

Le confrère OUELLET demande à la délégation une minute de silence en la mémoire du confrère MARTIN LANGLOIS, employé du Gîte du Mont du Mont-Albert qui est décédé lors d'un accident de la route à son retour du travail.

Le confrère DAGENAIS cède la parole au confrère CHRISTIAN DAIGLE, président général, qui souhaite la bienvenue aux délégations présentes. Il remercie les personnes de s'être déplacées et souligne l'importance d'assister à ce type de rencontre.

## 1. ACCRÉDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE

### 1. Proposition n° 1

28-FR-06-P-16

Il est proposé par le confrère Réjean Poirier  
Appuyée par la consœur Suzanne Joncas

Que l'on accrédite les personnes titulaires d'une délégation officielle. (Voir à l'annexe « A » la liste des personnes titulaires d'une délégation officielle et participante.)

PROPOSITION ADOPTÉE

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 1. Proposition n° 1

28-FR-06-P-17

Il est proposé par le confrère Pierre Létourneau  
Appuyé par la consœur Sandra Marchand

Que l'on adopte l'ordre du jour du présent Forum tel que présenté en modifiant l'ordre de présentation de certains points.

PROPOSITION ADOPTÉE

## 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU FORUM RÉCRÉOTOURISME DU 22 NOVEMBRE 2018 [28-FR-05]

### 1. Proposition n° 1

28-FR-06-P-18

Il est proposé par le confrère Jean-Claude Bernard  
Appuyé par le confrère Claude Gosselin

Que l'on approuve le procès-verbal du Forum Récréotourisme du 22 novembre 2018 [28-FR-05] tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

## 7. DÉBUT DE SAISON

Le confrère FRÉDÉRIK DAGENAIS, président d'assemblée, cède la présidence au confrère MICHEL GIRARD, président régional, pour traiter du point sur le début de saison.

Le confrère FRÉDÉRIK DAGENAIS annonce les deux sujets qui seront traités lors de sa présentation, soit le rôle de la personne déléguée puis les comités de relations de travail (CRT) et les comités de relations professionnelles (CRP).

La première partie de sa présentation se veut un rappel sur les principales responsabilités d'un délégué, déléguée, syndical. À cet effet, il invite les personnes dirigeantes à consulter l'article 4.12.5 des *Statuts* afin de se rafraîchir la mémoire sur le rôle de la personne déléguée.

Le confrère DAGENAIS aborde par la suite les sujets importants à se préoccuper en début de saison, soit l'accueil des nouveaux employés et employées et anciens non-membres, la préparation d'un calendrier d'assemblées et de rencontres syndicales, l'affichage syndical sur les babillards en milieu de travail, la collecte des coordonnées des membres et la mise à jour de celles-ci.

Plusieurs questions et commentaires s'en suivent en lien avec la difficulté pour les délégués et déléguées de joindre les nouveaux employés et employées afin de les faire adhérer au Syndicat, notamment avec les étudiantes et étudiants qui sont absents en basse saison, mais difficilement joignables dès le début de la

haute saison. Quelques pistes de solutions sont apportées et une collaboration avec l'employeur est souhaitable.

Le confrère DAGENAIS poursuit sa présentation en expliquant en quoi consiste la différence entre un CRT et CRP. Il informe les participantes et participants sur le mandat respectif de ces rencontres, tout en indiquant que l'objectif est sensiblement le même, et informe la délégation sur la façon de s'y préparer et les règles de fonctionnement usuelles.

Plusieurs questions et commentaires s'en suivent en lien avec la tenue de ces rencontres, allant de la nature même des rencontres à la rédaction des procès-verbaux. Le confrère DAGENAIS prend acte des problématiques soulevées et amène quelques pistes de solutions.

Ajournement à 10 h 35 Reprise des travaux à 10 h 45
--

Le confrère DAGENAIS précise que la présentation qui vient d'avoir lieu sera disponible sur *Mon SFPO en ligne* sous la rubrique du Forum Récréotourisme. Il annonce le point suivant et invite l'ensemble de la délégation à partager activement leurs situations au sein de leur milieu de travail.

Le confrère MICHEL GIRARD, président régional, cède la présidence au confrère FREDERICK DAGENAIS, président d'assemblée.
--

#### 4. PLACE AUX DÉLÉGATIONS DE L'ENSEMBLE DES ACCRÉDITATIONS

À tour de rôle, les participants se présentent au micro afin de soulever leurs préoccupations.

Les sujets suivants sont abordés : infractions dans les parcs SÉPAQ, les rencontres patronales-syndicales des CRT, le surplus de travail dû aux importantes accumulations de neige ou à de nouvelles installations, la sous-traitance, la non-rémunération des employés pour toutes les heures travaillées, les mouvements de personnel, la rétention des employés et la difficulté de recruter.

L'heure de dîner étant arrivée, le confrère DAGENAIS indique qu'une période sera allouée aux personnes qui désirent s'exprimer davantage à la fin de la rencontre.

Dîner à 11 h 55 Reprise des travaux à 13 h 15
--

#### 5 ASSURANCES COLLECTIVES

Le confrère FRÉDÉRIC DAGENAIS invite le confrère PATRICK AUDY, coordonnateur au Service des recours et relations de travail, et la consœur BRIGITTE CLAVEAU à entretenir la délégation sur les assurances collectives.

Le confrère AUDY se présente et annonce les trois principaux points qu'il abordera. Il commence tout d'abord sa présentation en rappelant brièvement les principales fonctions des assurances collectives. Il explique les grandes lignes des deux régimes existants, soit le régime de base obligatoire et le régime enrichi facultatif, puis informe la délégation que le régime enrichi sera désormais le seul régime disponible à la suite d'une décision prise lors du dernier Conseil syndical.

Le confrère AUDY rappelle l'historique du dossier qui a conduit à cette décision et informe de façon plus concrète les modifications qui seront applicables dès le mois d'avril 2019 au régime d'assurance salaire.

Le confrère AUDY enchaîne sa présentation avec un extrait de l'émission La Facture qui démontre le coût d'un médicament facturé par un pharmacien à une famille assurée au privé versus avec la RAMQ. À la suite de la vidéo, le confrère AUDY explique les raisons qui justifient le coût des primes d'assurances et informe sur divers moyens pouvant être adoptés individuellement afin de réduire les coûts de l'assurance collective.

La consœur BRIGITTE CLAVEAU demande aux personnes déléguées de sensibiliser les membres à magasiner leurs médicaments et de renouveler ceux-ci aux trois mois dans la mesure du possible.

Plusieurs questions techniques et de nature monétaire sont posées par les participants à tour de rôle au courant de la présentation.

## 8. SALAIRE MINIMUM

Le confrère FRÉDÉRIK DAGENAIS invite le confrère PATRICK LEFEBVRE, conseiller à la négociation, et la consœur LINA CHIASSON, vice-présidente, à entretenir la délégation sur le salaire minimum.

Le confrère LEFEBVRE annonce qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, le salaire minimum sera augmenté à 12,50 \$ et que cette hausse aura des incidences, notamment au niveau de la SÉPAQ où la structure salariale se fait rattraper. Le confrère LEFEBVRE mentionne que pour pallier ce problème, la SÉPAQ s'est entendue avec le Syndicat sur une manière de dédommager un employé et une employée dont la rémunération serait dépassée par celle d'une étudiante ou d'un étudiant faute de disposition dans cette éventualité dans la présente convention collective.

À tour de rôle, les participantes et participants se présentent au micro pour poser leurs questions.

Le confrère FRÉDÉRIK DAGENAIS invite la consœur LINA CHIASSON à parler sur la campagne 5-10-15. La consœur CHIASSON explique la signification du titre de la campagne, soit 5 pour avoir son horaire de travail 5 jours à l'avance, 10 pour avoir 10 jours de congé en responsabilité familiale et 15 pour obtenir 15 \$ de l'heure. La consœur CHIASSON explique la raison pour laquelle le SFPO s'implique dans certaines coalitions et, à cet effet, une capsule vidéo est présentée à l'ensemble de la délégation.

La consœur CHIASSON mentionne que cette capsule a été créée par le Service de la formation, de la mobilisation et de l'éducation politique à la demande des personnes déléguées afin d'animer et vulgariser leurs débats lors des différentes assemblées. La consœur CHIASSON invite les personnes déléguées à utiliser cette vidéo dans les milieux de travail et mentionne que celle-ci est également disponible sur *Mon SFPO en ligne*.

Ajournement à 15 h 5
----------------------

Reprise des travaux à 15 h 20
-------------------------------

## 6. JURISPRUDENCE

Le confrère FRÉDÉRIK DAGENAIS, président d'assemblée, cède la parole au confrère GUILLAUME MAHEUX, conseiller au Service des recours et relations de travail, afin de présenter le point sur la jurisprudence.

Le confrère MAHEUX annonce les deux cas de figure qui seront présentés, soit celui d'une plainte déposée en vertu de l'article 15 du Code de travail et celui concernant une période de requalification à la suite d'une période d'invalidité.

Le confrère MAHEUX fait un résumé des faits du premier cas de jurisprudence. Dans ce cas-ci, des tâches plutôt questionnables avaient été confiées à un employé à la suite d'un accident de travail. Dans l'analyse du dossier, le Syndicat a tenté d'attribuer ces tâches questionnables comme mesure de représailles.

Le confrère MAHEUX fait un résumé des faits du deuxième cas de jurisprudence. Dans ce cas-ci, un employé a été congédié à la suite de deux périodes d'invalidité, l'une en raison d'un accident de la route et l'autre à la suite d'un accident de travail.

Dans les deux cas, malgré des dossiers étoffés, le tribunal a tranché en faveur de l'employeur.

## 6 ÉVALUATION DE LA JOURNÉE ET PROCHAIN FORUM

Les participants du Forum sont invités à remplir le formulaire d'évaluation et à le laisser dans la boîte prévue à cet effet se trouvant à la sortie de la salle.

## 13. DIVERS

Aucun sujet n'est discuté.

L'ensemble des sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été discutés, le confrère FREDERICK DAGENAIS, président d'assemblée, invite les participants à poursuivre leur partage sur leur situation dans leur milieu de travail.

Ajournement à 16 h 35

## REMERCIEMENTS

Des remerciements sont adressés aux personnes qui ont collaboré au bon déroulement de ce Forum.



Carl Ouellet  
Secrétaire général  
Responsable du Forum Récréotourisme

/cg

---

## DOCUMENTS OFFICIELS FORUM RÉCRÉOTOURISME [28-FR-06] :

- Ordre du jour du Forum Récréotourisme [28-FR-06]
- Procès-verbal du Forum Récréotourisme tenu le 22 novembre 2018 [28-FR-05]
- Autres documents :
  - ◆ Annexe « A », liste des personnes titulaires d'une délégation officielle ou participante